

On peut cependant douter avec raison que des changements seront apportés au texte à la suite de la résolution récemment adoptée par l'Assemblée nationale du Québec à l'effet d'approuver l'accord et à la suite des récentes déclarations du Premier ministre Mulroney. En fait, le Premier ministre a dit qu'il ne prendrait en considération aucun amendement à l'accord, quelles que soient les recommandations de ce Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes. Le sénateur Lowell Murray a déclaré, devant ce Comité, que des amendements ne seraient envisagés que dans le cas d'erreurs patentes.

Le projet d'accord peut et doit être amélioré, et à moins que ces audiences ne soient qu'un rituel sans signification, ce comité puisera dans la sagesse des Canadiens qui comparaitront devant lui et s'assurera que l'accord soit amélioré.

On nous dit, d'une part, que l'accord est une "toile sans couture" qui ne peut être touchée et, d'autre part, que toutes les améliorations devraient attendre une ronde ultérieure de discussions sur la constitution. Nous ne devrions ni être intimidés par la crainte de mettre l'accord en péril, ni nous contenter de savoir que des suggestions d'améliorations pourraient être apportées dans l'avenir.

Les onze Premiers ministres ont montré qu'ils étaient capables d'en arriver à une entente. Nous croyons que s'ils sont motivés